



-Critères Accueil de Loisirs - Rentrée 2021

**UNIQUEMENT POUR LES INSCRIPTIONS DES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS, VENDREDIS MIDIS
ET LES CRENEAUX DU MERCREDI EN PERIODE SCOLAIRE**

Agrément :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Mercredi
210	210 (130 places ouvertes)

1. Mode Permanent (les places sont attribuées à l'année) - 1^{ère} période

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Mercredi
170	90

Conditions⁽¹⁾ - JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES (de domicile à HORBOURG-WIHR⁽²⁾ et d'activité professionnelle⁽³⁾)

- Habiter HORBOURG-WIHR (exception pour les familles séparées, dont au moins un parent habite la commune et le personnel de l'AGAPEJ)

Uniquement pour les créneaux des lundis, mardis, jeudis et vendredis midis :

- et être en activité professionnelle (exception pour la maternité et la longue maladie).

- et demander au moins 4 créneaux par semaine

Tri des demandes : par nombre de créneaux demandés, puis selon l'horodatage de la réception des demandes via le formulaire en ligne

Attribution des places : en avril/mai

2. Mode Permanent (les places sont attribuées à l'année) - 2^{ème} période (Dès l'envoi des 160 premières attributions)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Mercredi
15 à 25	10 à 15

Conditions⁽¹⁾ JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES (de domicile à HORBOURG-WIHR⁽²⁾ et d'activité professionnelle⁽³⁾)

Uniquement pour les créneaux des lundis, mardis, jeudis et vendredis midis :

- Habiter HORBOURG-WIHR (exception pour les familles séparées, dont au moins un parent habite la commune et le personnel de l'AGAPEJ) ou être scolarisés à HORBOURG-WIHR, et avoir fait une demande en permanent pour l'année scolaire 2020/2021 au cours de l'année civile 2020 et avoir utilisé les services de l'Accueil de Loisirs les lundis, mardis, jeudis ou vendredis midi entre septembre et décembre 2020

- et être en activité professionnelle (exception pour la maternité et la longue maladie)

Tri des demandes : par nombre de créneaux demandés, puis selon l'horodatage de la réception des demandes via le formulaire en ligne

Attribution des places :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Mercredi	Période
- 5 places minimum	- 2 places	avant l'ouverture des inscriptions occasionnelles de septembre (juin)
- 5 places minimum	- 2 places	avant la rentrée (août)
- 5 places minimum	- 2 places	avant mi-septembre
- 10 places	- 9 places	plus tard dans l'année si des familles s'installent sur la Commune ou trouvent du travail

⁽¹⁾ Des exceptions peuvent être réalisées par la Direction si certains créneaux ne sont pas complets au niveau de l'activité professionnelle puis au niveau du lieu d'habitation).

⁽²⁾ Facture récente d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, certificat récent d'imposition ou de non-imposition, quittance récente d'assurance pour le logement ou de loyer.

⁽³⁾ Attestation de travail récente établie par l'employeur ou KBIS récent.

Annulation partielle par les familles du mode permanent

On compare le nombre de créneaux restants de la famille (A) et ceux des familles sur liste d'attente (B)

- Si A>B : la famille conserve sa place

- Si A<B : la famille perd la place attribuée en permanent (pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis midi uniquement) le mois qui suit l'effet de l'annulation ou immédiatement si annulation effectuée avant le 1^{er} août

- Si A=B : on regarde la date de demande

o Si la demande de A est antérieure à B, la famille conserve sa place

o Si la demande de A est postérieure à B, la famille perd la place attribuée en permanent (pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis midi uniquement) le mois qui suit l'effet de l'annulation ou immédiatement si annulation effectuée avant le 1^{er} août

Si la condition d'être en activité professionnelle n'est plus remplie en cours d'année, la perte des places des lundis, mardis, jeudis et vendredis midi s'effectue le mois suivant

Le lundi, mardi, jeudi ou vendredi : l'accueil de midi ainsi que l'accueil avant ou après la classe compte pour 1 créneau chacun.

Le mercredi : la journée = 3 créneaux, la demi-journée avec repas = 2 créneaux, la demi-journée sans repas = 1 créneau

Pour les familles qui formulent une demande permanente uniquement pour des créneaux d'accueil avant ou après la classe : aucune condition et tri des demandes par ordre d'arrivée

3. Mode occasionnel

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Mercredi
15 à 20	5 à 10

Conditions : aucune

Tri des demandes : par ordre d'arrivée des demandes selon le calendrier communiqué aux familles

Attribution des places : mois par mois selon le calendrier communiqué aux familles

Association de Gestion des Actions Pour l'Enfance et la Jeunesse

Planète Récré

Accueil de Loisirs
Relais Parents Assistantes Maternelles
Multi-Accueil
Halte-Garderie Courte Echelle
Planète Jeunes

Centre Multi Activités

rue du Rhin ♦ 68180 HORBOURG-WIHR

☎ 03.89.41.58.22 ☎ 03.89.41.45.47

Site Internet : planete-recre.com

Adresse e-mail : accueil@planete-recre.com

Siège Social • 1 cours de la Scierie 68180 HORBOURG-WIHR

Local Jeunes • 171 Grand'rue 68180 HORBOURG-WIHR ☎ 03.89.23.38.72

Agrément Jeunesse Education Populaire n° 68-384

Association régie par le code civil local, inscrite au registre des Associations du Tribunal d'Instance de COLMAR VOL.L.IV n°40